



Dette que mon ex copine a envers moi

Par **salucci**, le **25/09/2010** à **11:50**

Bonjour, rn rn Je vous contacte car je voudrais savoir si ma situation est défendable légalement: Je vous l' expose: j'ai vécu avec ma copine pendant 4 mois avant de se séparer en janvier dernier. Pendant cette période je travaillais et elle était sans travail ni ressources. J'ai payé le loyer, les courses et les charges, entre-temps je lui prêtais aussi de l'argent pour un montant de 500 euros environ. Avant de partir elle a signé une feuille soussignant la dette mais maintenant elle fait des résistances pour me rembourser même si elle le pourrait. Cette feuille est-elle valable légalement? rn Comment pourrais-je faire valoir mes droits? rn rn Mes plus sincères salutations rn rn Marco Salucci

Par **amajuris**, le **25/09/2010** à **14:04**

bjr, rn commencez par lui faire une LRAR de mise en demeure de payer ses dettes avec menace d'une menace de demander au juge de proximité une ordonnance d'injonction de payer (pas besoin d'avocat) avec tous les frais à sa charge. avec ce jugement qui vaut titre exécutoire vous pourrez demander à un huissier de récupérer la dette. rn mais ce sera assez long, demander que les frais soient à la charge de votre copine sinon cela ne vaut pas le coup. rn cdt

Par **salucci**, le **25/09/2010** à **14:24**

je vous remercie de la réponse claire et rapide. rn rn cordialement rn rn M. S.